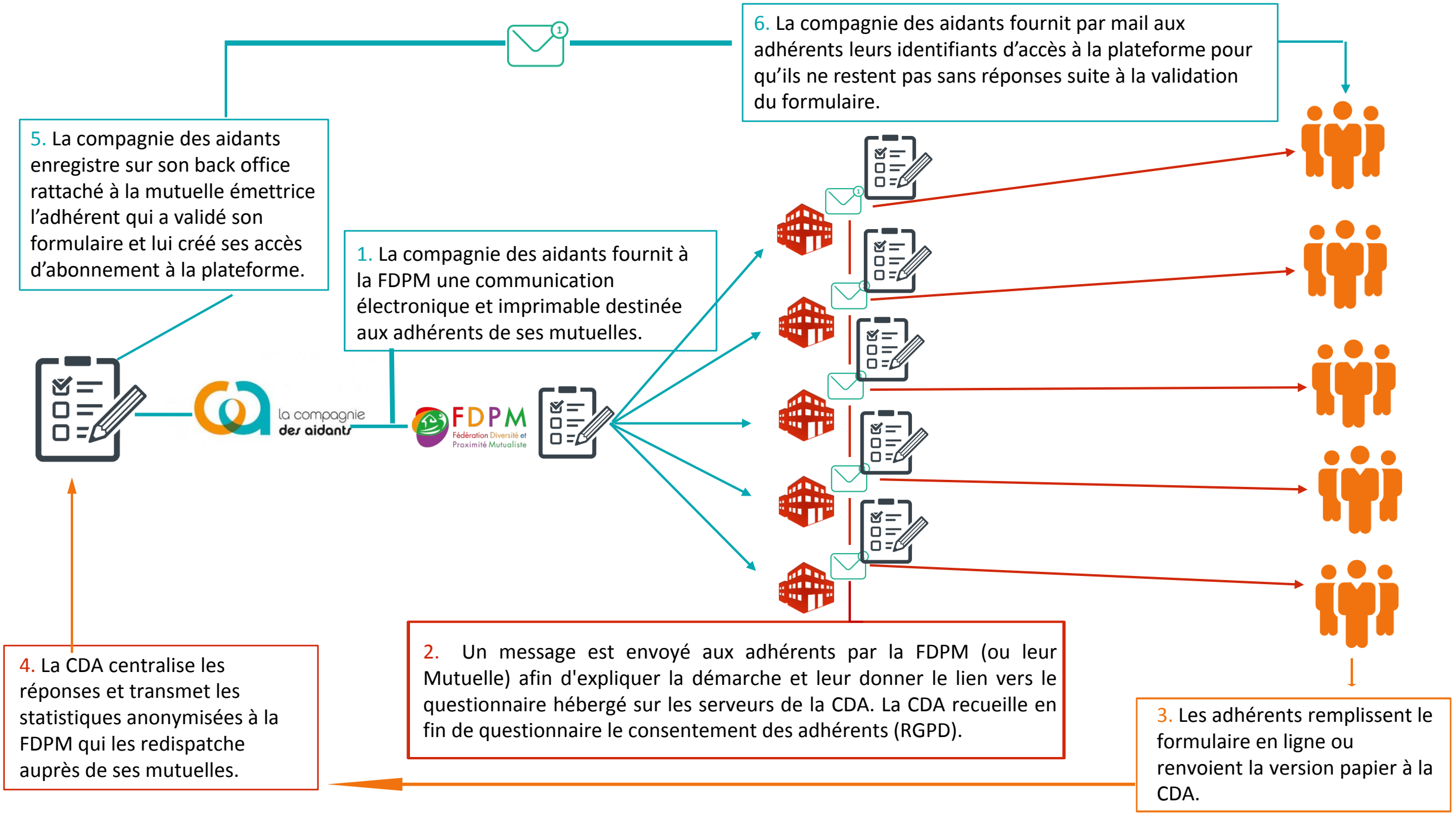
6. La compagnie des aidants fournit par mail aux adhérents leurs identifiants d'accès à la plateforme pour qu'ils ne restent pas sans réponses suite à la validation du formulaire.
5. La compagnie des aidants enregistre sur son back office rattaché à la mutuelle émettrice l'adhérent qui a validé son formulaire et lui créé ses accès d'abonnement à la plateforme.
1. La compagnie des aidants fournit à la FDPM une communication électronique et imprimable destinée aux adhérents de ses mutuelles.
la compagnie des aidants
FDPM
Fédération Diversité et Proximité Mutualiste
2. Un message est envoyé aux adhérents par la FDPM (ou leur Mutuelle) afin d'expliquer la démarche et leur donner le lien vers le questionnaire hébergé sur les serveurs de la CDA. La CDA recueille en fin de questionnaire le consentement des adhérents (RGPD).
3. Les adhérents remplissent le formulaire en ligne ou renvoient la version papier à la CDA.
4. La CDA centralise les réponses et transmet les statistiques anonymisées à la FDPM qui les redispatche auprès de ses mutuelles.